



Non à l'arrete´anti-mendicite´a`Nevers : la pauvreté n'est pas un delit

📅 Publié le 8 juillet 2025

👤 De Uriopss Bourgogne-Franche-Comté

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

ARTICLE

INFO BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Non à l'arreté anti-mendicité à Nevers : la pauvreté n'est pas un délit

Une nouvelle fois, un arrêté municipal interdit la mendicité, l'"occupation assise ou allongée" et les regroupements dans plusieurs rues et espaces publics du centre-ville de Nevers. Pour la troisième fois en moins d'un an, cet arrêté stigmatise et éloigne les personnes sans abri au lieu de répondre aux causes profondes de la précarité.

Alors que les températures caniculaires s'installent, cet arrêté expose davantage des personnes déjà vulnérables, en assimilant leur simple présence dans l'espace public à un trouble à l'ordre public.

L'URIOPSS Bourgogne-Franche-Comté, aux côtés d'associations nationales, régionales et locales, s'est engagé contre cette mesure indigne. Une lettre ouverte a été adressée au maire de Nevers, demandant le retrait immédiat de cet arrêté. Un recours juridique a également été déposé, comme lors des précédents arrêtés.

Co-signataires de cette mobilisation :

- Mouvement international ATD Quart Monde
- La Fédération des acteurs de la solidarité BFC
- La Fondation pour le Logement des Défavorisés
- La Ligue des droits de l'Homme (LDH)
- L'URIOPSS Bourgogne-Franche-Comté
- 1 lit 1 nuit

Et de nombreux citoyens et citoyennes solidaires

Nous réaffirmons avec force : la pauvreté n'est pas un délit. L'urgence sociale ne se traite pas par l'exclusion mais par la solidarité, la dignité et l'action publique en faveur des droits fondamentaux.

Lettre ouverte ci-contre

[Lettre ouverte au maire de Nevers](#)

Courrier du 08/07/2025

Numéro de fiche

113.54 Ko